Finistère à gauche, Finistère pour tous
Pen ar bed a gleiz, Pen ar bed d'an holl

LA LETTRE
du Groupe Socialiste et Républicain
du Conseil général du Finistère

< Numéro 30 > Juin - Septembre 2013

Edito

Je suis heureux de vous présenter la nouvelle lettre d'information du groupe de la majorité départementale au Conseil général du Finistère.

Il y a quelques semaines, nous avons également lancé un nouveau blog www.finistereagauche.fr ainsi qu'un compte facebook. Je souhaite que ces nouveaux outils vous permettent de mieux connaître nos actions et le sens des politiques que nous portons au sein du Département.

Face à la crise économique qui touche encore nombre de nos concitoyens, notre mission première au Conseil général est d'être garants des solidarités, envers les plus fragiles et envers les territoires.

Notre principe d'action est donc d'agir avec responsabilité et en pensant à l'avenir.

Je pense en particulier à nos jeunes. Notre responsabilité est justement de les aider à dessiner leur avenir, et notamment leur avenir professionnel. C'est pourquoi nous nous sommes pleinement engagés dans le dispositif des emplois d'avenir. D'ici la fin de l'année, 70 jeunes travailleront et se formeront dans les services du Conseil général.

Nous sommes donc pleinement mobilisés, aux côtés du gouvernement, pour lutter contre la précarité professionnelle et favoriser l'insertion des jeunes.

Tous ceux qui le peuvent doivent agir en ce sens.

Didier LE GAC
Président du Groupe Finistère à gauche, Finistère pour tous

Le Chiffre

70

emplois d'avenir au Conseil général

D'ici la fin de l'année, ce sont 70 jeunes qui travailleront et se formeront dans les services du Département grâce à ce dispositif des emplois d'avenir.

De plus, le Conseil général accompagne le recrutement de jeunes au sein des associations et du secteur médico-social dans le Finistère.

L'Image

Séance plénière du 20 juin

Contrats de territoire, 4ème schéma en faveur des personnes handicapées, schéma d'assainissement, aides économiques... retrouvez sur notre blog les grands dossiers que nous avons portés lors de cette séance.

Retrouvez toute notre actualité sur notre blog :

finistereagauche.fr

Zoom sur... les contrats de territoire

Favoriser la concertation et la coopération entre les territoires

Avec les contrats de territoire de la Baie du Kernic et du pays de Châteaulin et du Porzay votés lors de la Séance plénière du 20 juin, la quasi-totalité des territoires finistériens sont désormais engagés dans cette démarche portée par le Conseil général. La majorité départementale souhaite aller encore plus loin dans cette mutualisation des projets.

Pour les élu-es du groupe «Finistère à gauche», la concertation et la coopération entre les territoires sont essentielles. Cela doit permettre de fédérer les énergies et de **mutualiser les projets** pour mieux répondre aux besoins des habitant-es.

C'est en ce sens que le Conseil général est engagé dans une démarche de contractualisation avec ses partenaires locaux : Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pays et îles finistériennes. Depuis 2008, les « contrats de territoire » sont ainsi devenus le cadre privilégié de la mise en œuvre de la politique départementale de l'aide à ces collectivités.

Ces contrats sont conclus sur la base du volontariat et dans le respect des compétences de chacun. Grâce à cette démarche, l'ensemble des partenaires concernés définit, ensemble, quels sont les grands projets de leur territoire pour les six années à venir.

La Séance plénière du 20 juin dernier a été l'occasion de voter deux nouveaux contrats avec des intercommunalités (Baie du Kernic et Pays de Châteaulin et du Porzay) et de faire un bilan à mi-parcours pour deux autres (Morlaix communauté et Presqu'île de Crozon). Aujourd'hui, **22 contrats de territoires** ont ainsi été engagés entre le Département et ses partenaires locaux. En 2014, l'ensemble du territoire finistérien devrait être couvert avec le dernier contrat en cours de réflexion pour le Pays Fouesnantais.

La majorité départementale a souhaité **aller plus loin** dans cette démarche en renforçant cette territorialisation des politiques du Département. A partir du 1er juillet 2013, le financement de certains équipements sera défini entièrement dans le contrat de territoire (équipements culturels et socio-culturels, sportifs, périscolaires, bibliothèques médiathèques et centres de loisirs).

De plus, à l'horizon 2015, l'intégration des politiques sociales sera un enjeu fort pour les contrats de deuxième génération.

Entretien avec

Chantal SIMON-GUILLOU
Première vice-présidente du Conseil général

Pourquoi avoir mis en place une telle démarche ?

Cette politique de contractualisation permet de mieux prendre en compte les spécificités de chaque territoire. Pour cela, nous avons un regard approfondi sur les problématiques particulières qu'il rencontre et sur lesquelles il nous faut travailler ensemble. Ces enjeux constitue la trame du contrat de territoire.

De plus, l'objectif est celui d'une meilleure efficacité de l'action publique. Il ne s'agit pas de simplement dresser une liste d'équipements et d'actions à mettre en oeuvre. Avec cette contractualisation, nous pouvons développer une vision partagée et cohérente pour chaque territoire. Cela permet de fédérer les projets, de mutualiser les initiatives, dans le respect des responsabilités de chacun.

Quelles perspectives pour la suite ?

Nous souhaitons intégrer le maximum de nos politiques à ces contrats de territoire. Nous veons de franchir un pas supplémentaire cette année afin de mieux coordonner nos actions dans le domaine culturel, socio-culturel, sportif... Cela permet de mieux aider les petites communes dans leurs projets, parfois modestes, mais dont l'intérêt en matière d'équilibre du territoire rural est manifeste.

Nous travaillons déjà sur les contrats de deuxième génération où seront intégrées les politiques sociales. Il est d'ors et déjà prévu un volet social dans les révisions à mi-parcours des contrats de territoire afin de sensibiliser les partenaires à cet enjeu. Nous mettons ainsi en place les conditions qui permettront de définir les enjeux du futur contrat, sur la base d'un diagnostic partagé par tous les partenaires.

Ce travail sur les contrats de territoire en Finistère nous entendons l'optimiser, en partageant nos diagnostics avec la Région Bretagne qui vient de débuter la réflexion sur les nouveaux contrats avec les Pays.

Zoom sur... le handicap

Le Conseil général accentue son action en faveur des personnes handicapées

Mieux répondre aux besoins des personnes handicapées, favoriser leur autonomie, développer leur inclusion dans la vie sociale : tels sont les engagements de nos élu-es au Conseil général qui ont porté ce schéma départemental 2013-2018 adopté le 20 juin dernier après une large concertation avec les associations et organismes concernés.

Les lois de décentralisation ont fait des conseils généraux les chefs de file de l'accompagnement des personnes handicapées. Dans le Finistère, les élu-es du groupe de la majorité départementale ont souhaité aller plus loin. Depuis l'adoption de la loi de février 2005 et de l'Agenda 21 du Conseil général du Finistère, le Département et ses partenaires ont considérablement élargi et diversifié leurs actions dans le but de favoriser la citoyenneté et l'accessibilité. De plus, **la prise en compte du handicap** est inscrite dans le projet stratégique du Conseil général comme **un incontournable** pour toutes ses politiques.

Afin de poursuivre cette dynamique collective, Nathalie Sarrabezolles, vice-présidente du Conseil général chargée des solidarités a souhaité favoriser **une large concertation** pour construire le nouveau schéma départemental en faveur des personnes handicapées.

Pendant plus d'un an, un comité de pilotage a réuni l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Cinq groupes de travail ont été mis en place, pilotés par des conseillers généraux : Pascale Mahé, Didier Le Gac, Joëlle Huon, Nathalie Sarrabezolles, Claude Jaffré et Marie Gueye. Marie-Isabelle Doussal et Dominique Jaffrédou, ont également participé à ces instances.

Fruit de ce travail et de ces échanges, le 4ème schéma départemental en faveur des personnes handicapées pour la période 2013-2018 a été adopté lors de la Séance plénière du 20 juin dernier. Il repose sur **5 orientations prioritaires** :

- faciliter les démarches des personnes handicapées
- accompagner les personnes handicapées vers l'autonomie et la vie à domicile
- accompagner le vieillissement des personnes handicapées
- améliorer les réponses de proximité en établissement
- développer l'inclusion des personnes handicapées dans la vie sociale.

Ce nouveau schéma départemental prévoit également le financement de **385 places** d'hébergement et de services pour une enveloppe de **10,5 millions d'euros**. Un calendrier prévisionnel échelonne les principaux appels à projets pour la création de places d'accueil et de services entre 2012 et fin 2014. Une **commission départementale de régulation** sera mise en place afin de permettre une plus grande fluidité entre les orientations et les places disponibles.

Au terme de la mise en oeuvre de ce schéma 2013-2018, **le budget du Conseil général consacré à la politique du handicap aura augmenté de 10%**.

Entretien avec

Nathalie SARRABEZOLLES

Vice-présidente du Conseil général chargée des solidarités

Quelles seront les premières actions de ce schéma ?

Un calendrier de publication des appels à projets pour l'augmentation des capacités d'accueil est établi. Nous intégrerons les handicaps qui n'étaient pas jusqu'ici pris en compte, notamment les troubles envahissants du développement et les troubles sévères des apprentissages. De plus, nous mettrons rapidement en place la commission départementale de régulation des admissions pour rendre plus lisible l'offre d'accompagnement.

Qu'en est-il de la capacité d'accueil et d'accompagnement dans le département ?

Le Finistère est déjà le département breton le mieux équipé et il se situe à un bon rang au niveau national. 2 830 places d'hébergement et de services sont financées par le Conseil général à la fin du 3ème schéma (sur un total de 3 682 places sur l'ensemble du territoire). Tous les besoins ne sont pas encore couverts. Pour le 4ème schéma, nous avons pu évaluer les attentes et prévoir la création de 190 places en foyer de vie, 70 en unités pour personnes handicapées vieillissantes au sein des Ehpad et 125 en SAVS, soit un total de 385 places.

Qu'a permis la concertation avec les partenaires ?

L'une des ambitions de ce schéma est de favoriser la participation active des personnes handicapées à la vie de la cité, si elles le souhaitent. Pour cela, il est évident que nous dépassons largement les compétences du Conseil général. Il nous faut travailler en concertation avec tous les niveaux de collectivités, mais aussi avec le monde associatif, les citoyens. Le comité de pilotage du schéma, qui doit se réunir régulièrement au long de ces cinq années, pourra suivre les évolutions.

Les Elus du Groupe

Nathalie BERNARD (Lanmeur)

Nathalie CONAN-MATHIEU (Fouesnant)

Solange CREIGNOU (Saint-Thégonec)

Joël DERRIEN (Scaer)

Jacques EDERN (Saint Pol de léon)

Rébecca FAGOT-OUKKACHE (Brest - Kérichen)

Claude GUIAVARC'H (Lannilis)

Maryvonne BLONDIN (Quimper II)

Daniel COUIC (Pont l'Abbé)

Daniel CREOFF (Huelgoat)

Marie-Isabelle DOUSSAL (Arzano)

François ESTRABAUD (Sizun)

Marie GUEYE (Brest - Recouvrance)

Joëlle HUON (Plouigneau)

Armelle HURUGEN (Quimper III)

Dominique JAFFREDOU (Brest - L'Hermitage)

Marc LABBEY (Brest Saint-Marc)

Henriette LE BRIGAND (Chateauneuf du Faou)

Guy LE SERGENT (Bannalec)

Pascale MAHE (Brest - La Cavale)

François MARC (Ploudiry)

Claude JAFFRE (Pont Aven)

George KERGONNA (Quimper I)

Marie-France LE BOULCH (Pleyben)

Didier LE GAC (Saint Renan)

Michel LOUSSOUARN (Rosporden)

Pierre MAILLE (Brest Saint-Pierre)

Roger MELLOUET (Le Faou)

Françoise PERON (Daoulas)

Jean-Luc POLARD (Brest - Bellevue)

Louis RAMONE (Crozon)

Réza SALAMI (Brest - Centre)

Chantal SIMON-GUILLOU (Brest - Plouzané)

Christian TROADEC (Carhaix - Plouguer)

Christine PLASSARD (Plabennec)

Michael QUERNEZ (Quimperlé)

Franck RESPRIGET (Brest - Lambézellec)

Nathalie SARRABEZOLLES (Guivapas)

Raynald TANTER (Le Guilvinec)

Nicole ZIEGLER (Concarneau)

En Bref

Un nouveau schéma départemental d'assainissement

Aujourd'hui, 251 communes sont équipées d'assainissement collectifs tandis que 13% des installations d'assainissement non collectif ne sont pas conformes à la législation. Parce qu'il s'agit d'un enjeu essentiel pour notre environnement, le Conseil général va accompagner les communes grâce à un programme d'aides. Le nouveau schéma départemental sera présenté lors de réunions publiques le 27 juin prochain.

+22% de fréquentation sur le réseau Penn-ar-Bed

Le réseau départemental de transports Penn-ar-Bed est exploité par 5 délégations de services publics depuis septembre 2011. Le Conseil général a intégré des clauses d'insertion aux contrats passés avec les délégataires. Aujourd'hui, le réseau Penn-ar-Bed représente près de 500 emplois directs. En un an, le nombre de voyageurs a augmenté de 22% avec environ 9,5 millions de voyages au total.

Pacte territorial d'insertion

Son objectif est de mieux coordonner les actions entreprises dans le Finistère en faveur de l'insertion, de la formation et de l'emploi des bénéficiaires du RSA ainsi que des jeunes de 16 à 25 ans en insertion sociale et professionnelle. Le Pacte territorial d'insertion départemental sera signé le 1er juillet. Celui-ci est également décliné par Pays pour mieux prendre en compte les spécificités de chaque territoire.

Agenda

Prochaines Commissions permanentes en 2013 :

2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.

Prochaines Séances plénières en 2013 :

17 octobre, 16 décembre (débat d'orientations budgétaires).

Plus de dates sur le blog du groupe dans la partie « Agenda ».

Contactez-nous

Par mail : contact@finistereagauche.fr
Par téléphone : 02 96 78 60 32
Par courrier :
Groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous »
Conseil général du Finistère
32 boulevard Dupleix - 29196 Quimper Cedex

Suivez-nous

Sur Internet : www.finistereagauche.fr
Sur les réseaux sociaux :
www.facebook.com/finistere.agauche

Directeur de la publication : Didier Le Gac, président du groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous ».
Conception : Nolwenn Macouin, collaboratrice du groupe.
Impression : Presses Associatives du Finistère.